

Contribution citoyenne des associations

Nouvelle Catalaunie

et

des Augustins

Projet d'aménagement et de développement durable de Châlons-en-Champagne soumis à enquête publique

Contribution adoptée en assemblée générale le 15 mai 2006

|| **Précision liminaire** : La rédaction de ce texte aménage le PADD. Les modifications apportées au texte sont en **rouge, gras, italique, souligné**, et signalées avec un double trait en marge

Page 2, à la fin de l'introduction, ajouter deux paragraphes ainsi rédigés :

La mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager et la préservation de l'environnement constituent le socle du projet d'aménagement et de développement durable de Châlons-en-Champagne, ville d'art et d'histoire, d'eau et de verdure. L'amélioration du cadre et de la qualité de vie de ses habitants constitue le fondement structurel, incontournable et transversal de ce projet qui se fixe comme objectifs de :

- 1. développer l'activité économique et l'emploi,**
- 2. développer et améliorer le parc de logements**
- 3. organiser les déplacements des personnes et des biens et le stationnement**
- 4. affirmer les atouts de Châlons-en-Champagne en matière d'équipements**

Le sommaire du PADD est ainsi restructuré :

Introduction2

Première partie : le socle commun aux objectifs du PADD

I. Châlons-en-Champagne, ville d'art et d'histoire

- Préserver l'identité *patrimoniale*, architecturale, urbaine et paysagère de la ville
- Améliorer la "lisibilité" de Châlons-en-Champagne
- Valoriser la qualité de ville et la qualité de vie

II. Châlons-en-Champagne, ville d'eau et de verdure

- Renforcer la composante végétale de la ville
- Protéger la ressource en eau et valoriser le linéaire des cours d'eau
- Préserver les écosystèmes naturels
- Protéger la population contre les risques et les nuisances

Deuxième partie : les objectifs du PADD

I. DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

- Développer le potentiel économique
- Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et assurer la vitalité commerciale des quartiers
- Valoriser les atouts touristiques
- Affirmer le statut de capitale administrative de la région Champagne-Ardenne
- Garantir la pérennité de l'activité agricole

II. DEVELOPPER ET AMELIORER LE PARC DE LOGEMENTS

- Augmenter l'offre de logements en valorisant le potentiel foncier urbain

Associations Nouvelle Catalaunie et des Augustins

Amendements au Projet d'aménagement et de développement durable de Châlons-en-Champagne soumis à enquête publique

adopté par leur assemblée générale commune du 15 mai 2006

- Améliorer les logements existants
- Accompagner les actions entreprises pour développer l'activité économique
- Diversifier l'offre de logements en favorisant la mixité urbaine et sociale

III. ORGANISER LE DEPLACEMENT DES PERSONNES ET DES BIENS ET LE STATIONNEMENT

- Maintenir une bonne accessibilité de Châlons-en-Champagne
- Répondre aux nécessités de l'écoulement du trafic routier et maintenir les effets
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture dans une perspective de développement durable
- Améliorer l'intermodalité entre modes de déplacements

IV. AFFIRMER LES ATOUTS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS

- Affirmer la position de capitale régionale par la mise en valeur des grands équipements
- Contribuer à la qualité de la vie en développant le service rendu

Dans la première partie, le chapitre « *I. Châlons-en-Champagne, ville d'art et d'histoire* » est ainsi rédigé :

1. Mettre en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Cette ZPPAUP sera élaborée en concertation étroite avec les associations de protection du patrimoine et de l'environnement. Elle viendra compléter et préciser :

- **le PLU**
- **le cahier des charges et prescriptions en vue de la protection du site inscrit de Châlons-en-Champagne,**
- **les secteurs du centre ancien nécessitant une protection particulière, comme par exemple :**
 - **la place Foch qui dispose d'un cahier des prescriptions architecturales concernant les façades et toitures des bâtiments l'encadrant et dont l'aménagement minéral sera retravaillé afin de lui redonner son attractivité ;**
 - **Notre-Dame-en-Vaux, dont la restauration sera entreprise en intégrant le redressement de ses deux flèches manquantes et la création d'un vaste parvis piétonnier devant son portail sud ;**
 - **La place de la République, qui sera entièrement piétonnisée et dont la vocation d'accueil et d'échanges sera valorisée ;**
 - **Les caves ogivales et médiévales du CHV et celles encadrant la rue des Lombards et l'église Saint-Alpin.**

Dans le cadre de la mise en place de la ZPPAUP, l'implantation de pigeonniers contrôlés sera entreprise afin de réguler la population colombine et réduire de manière satisfaisante et durable les nuisances qu'elle occasionne tant aux riverains qu'au patrimoine.

2. Protéger, développer et mettre en valeur les ensembles paysagers et espaces verts ayant une valeur patrimoniale.

Associations Nouvelle Catalaunie et des Augustins

Amendements au Projet d'aménagement et de développement durable de Châlons-en-Champagne soumis à enquête publique
adopté par leur assemblée générale commune du 15 mai 2006

Ce volet paysager de la ZPPAUP concernera notamment le développement et la mise en valeur des espaces verts de la Rive-Gauche que sont les bords de Marne, les étangs Saint-Hubert et Renaudin, les parc Jacquesson des Maisons de Champagne et le site de la Planchette. Elle intégrera une charte de l'arbre.

3. Conserver la tradition architecturale, principes constructifs et matériaux, tout en permettant l'insertion des équipements publics.

Dans la priorité n° 3 « organiser le déplacement des personnes et des biens et le stationnement », les orientations suivantes sont à intégrer :

- *3^{ème} pont urbain*

Si la réalisation du contournement nord-ouest demeure la priorité de la décennie à venir, l'hypothèse du 3^{ème} pont urbain figurant au schéma directeur sera confortée. Il permettra de relier les quartiers nord à celui de la gare, de désenclaver la rive-gauche et d'irriguer les zones d'activités communautaires prévues entre la gare et la zone de triage SNCF.

- *pont au-dessus de la gare*

Sans attendre la réalisation du 3^{ème} pont urbain, l'enjambement des voies SNCF au niveau de l'ancien centre de tri postal permettra de désenclaver et d'irriguer le nouveau quartier de la gare ainsi que le parking à créer à l'est des voies SNCF.

- *stationnement*

La création de parkings, notamment sous la place de la République, devra répondre aux besoins de stationnement résidentiel et occasionnel ainsi qu'aux aménagements piétonniers et semi-piétonniers de l'hyper centre-ville découlant de la mise en œuvre du socle patrimonial et environnemental de Châlons-en-Champagne, ville d'art et d'histoire, d'eau et de verdure. Avec le versement de la "participation pour non réalisation d'aires de stationnement" prévue à l'article L.421-3 du Code de l'Urbanisme, une politique de petits parkings résidentiels structurants sera initiée en cœur d'îlots au fur et à mesure que des opportunités foncières se présenteront (exemple : gymnase de l'Espérance rue Baudelot).

- *Transports en commun*

La logique de transport scolaire ne doit pas être le seul objectif pour la conception des déplacements tant en matière de fréquence qu'en périmètre de desserte. Avec l'arrivée du TGV, la liaison entre la rive-gauche et le centre ville sera repensée de façon d'une part à ce que la gare soit desservie à une cadence régulière, d'autre part à ce que l'on n'assiste plus aux passages de plusieurs bus quasiment vides se suivant à la queue leu leu sur l'axe rue de Marne - rue Jean-Jaurès. Les transports en commun devront tendre, sur toutes les lignes, à une fréquence de 10 mn.

Associations Nouvelle Catalaunie et des Augustins

Amendements au Projet d'aménagement et de développement durable de Châlons-en-

Champagne soumis à enquête publique

adopté par leur assemblée générale commune du 15 mai 2006